



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies mentales

Question écrite n° 68741

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les carences de la prise en charge des maladies mentales par les structures médicales adéquates. La disparité des infrastructures hospitalières constitue un facteur de retard dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et mentaux. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures pourraient être prises afin d'améliorer les conditions de cette prise en charge.

Texte de la réponse

Le 14 novembre 2001, le gouvernement a annoncé un plan global d'actions répondant aux besoins sanitaires et sociaux des personnes souffrant de troubles mentaux, de façon à construire une vision cohérente de la politique de santé mentale. Ce plan fait l'objet d'une forte attente des professionnels et des usagers et est fondé sur la mise en oeuvre conjuguée de plusieurs actions. L'organisation d'une offre de soins diversifiée, graduée et coordonnée en relation avec les besoins de santé mentale constitue un axe important de ce plan. En effet, l'adaptation de l'offre de soins psychiatriques aux besoins de la population conduite par les agences régionales de l'hospitalisation (ARH) sera poursuivie. En 2001, l'effort financier acté par les mesures nouvelles de la loi de financement de la sécurité sociale, ainsi que les sommes effectivement consacrées à la santé mentale par les ARH, ont permis de soutenir principalement trois priorités à hauteur de 45,7 MEUR (300 MF) : la diversification des modes de prise en charge ; le renforcement du dispositif de pédopsychiatrie, notamment en faveur des adolescents ; l'amélioration de l'accueil et du traitement des urgences psychiatriques et le développement de la psychiatrie de liaison. Une enveloppe de 19,06 MEUR (125 MF) est retenue au titre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 en vue de soutenir l'action des ARH dans ces domaines.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68741

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6416

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1681